



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Berce du Caucase : une cinquième année de lutte réussie en Chaudière-Appalaches

La banque de graines diminue au sol

Scott, le 17 novembre 2022. – D'avril à octobre, les 9 organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches ont poursuivi la lutte contre la berce du Caucase. Les résultats sont encourageants, signe que la lutte porte ses fruits. Ainsi, pour une 5e année consécutive, ils ont réussi à atteindre l'objectif « zéro graine au sol », évitant d'alimenter la banque de graines déjà présente.

Objectif « zéro graine », plus important que jamais

« C'est important de rester vigilant à l'échelle régionale. En effet, une fois au sol, les graines peuvent rester en dormance plusieurs années avant de germer. Ces mêmes graines peuvent voyager de multiples façons, que ce soit par la crue des eaux, le courant des rivières, ou encore la machinerie non lavée. C'est pourquoi les OBV ont mis en place un protocole strict pour se protéger, mais également pour diminuer les risques de déplacer des graines par inadvertance. » insiste François Lajoie, directeur général de l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud qui assure la coordination du projet de 2022 à 2025.

Les citoyens encore au rendez-vous pour signaler sa présence

Le nerf de cette guerre, c'est de connaître l'emplacement de la berce du Caucase. Les OBV comptent toujours sur la vigilance des citoyens, municipalités et autres partenaires pour les aider dans cette tâche. « Après 5 ans, les gens sont toujours aussi alertes. Ils nous appellent ou nous écrivent quand ils ont un doute, » constate Mathieu Provost, responsable de l'équipe régionale et chargé de projets en gestion intégré de l'eau au Comité de bassin de la rivière Chaudière. Les signalements permettent de compléter le portrait de la berce du Caucase sur le territoire et d'agir rapidement pour éradiquer les plants, au besoin. Le site web www.byebyeberceducaucase.com reste toujours le meilleur moyen d'aviser les OBV si vous soupçonnez la présence de berce du Caucase.

Des résultats qui parlent

Après cinq années de lutte, les OBV sont confiants d'éradiquer cette plante dangereuse. Règle générale, les équipes d'éradication sont en mesure d'arracher tous les plants dans la plupart des colonies. On constate que l'envahissement est en régression dans la région, et que la poursuite de la lutte donne des résultats significatifs. Bien que les

signalements ont été moins nombreux cette année, ils permettent de détecter toute nouvelle infestation. Voici quelques chiffres pour illustrer la progression de la lutte régionale :

- Plus de 60 000 plants arrachés en 2022
pour un total de plus de 320 000 plants depuis 2018
- Près de 15 nouveaux sites découverts en 2022
pour un total de 1 140 sites connus depuis 2018

À propos de la berce du Caucase

La berce du Caucase peut mesurer de 2 à 5 mètres de hauteur alors que ses feuilles peuvent atteindre 1,5 m de largeur et 3 m de longueur. À maturité, atteinte en trois à cinq ans, la plante forme de grandes ombelles de fleurs blanches dès le mois de juillet. D'abord verte, les graines vont brunir et tomber au sol. Un seul plant de berce du Caucase peut généralement produire de 15 000 à 20 000 graines, viables de 5 à 7 ans une fois tombée au sol, d'où l'importance d'empêcher leur dispersion pour limiter la propagation de cette plante exotique envahissante dangereuse pour la santé.

Le danger provient de sa sève, incolore et indolore, qui peut causer des brûlures importantes au contact avec la peau. Ces brûlures surviennent dans les 24 à 48 heures après le contact, car la sève, dite phototoxique, s'active sous les rayons UV de la lumière naturelle ou artificielle.

À propos des organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches

En Chaudière-Appalaches, 9 organismes de bassins versants (OBV) œuvrent pour la gestion intégrée de l'eau. Que leur territoire soit compris en tout ou en partie à la région, chacun d'eux reconnaît l'importance de travailler ensemble pour obtenir de meilleurs résultats dans la lutte contre la berce du Caucase, puisque cette espèce exotique envahissante ne connaît pas de frontières.

- 30 -

Source :

Bruno Fortin, chargé du Plan directeur de l'eau (PDE)
Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud
C. pde@obvcotedusud.org

Pour information :

Émilie Sirois, chargée de projets en communication
Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)
C. communications@cobaric.qc.ca